



**Arrêté N° MA-ARE-2017-086
du 16 mai 2017
portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
sur la voirie reliant le Stade Elio CEPPINI
au Complexe Sportif de la Verrière (gymnase)**

L A P A L U D

Le Maire de LAPALUD,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par Monsieur SARDO Nicolas, Président de l'Union Sportive Lapalutienne (USL) pour la fermeture de la voirie reliant le Stade Elio CEPPINI au Complexe Sportif de la Verrière (gymnase), **le jeudi 25 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017 de 8 h 00 à 20 h 00** afin de permettre l'organisation du tournoi jeune (Jacky JULIEN).

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite sur la voirie reliant le Stade Elio CEPPINI et le Complexe Sportif La Verrière (gymnase) le jeudi 25 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017 de 8 h 00 à 20 h 00.

Maintenir la possibilité de passage des secours éventuels.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Union Sportive Lapalutienne représentée par M. SARDO Nicolas pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

le Maire, M. Guy SOULAVIE

